

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 25
Présents : 20
Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
20/02/2025

Date d'affichage
...././...

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

M. STEENO Nicolas donne pouvoir à M. SCHMUTZ Alain

Etai(ent) absent(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, M. HERITEAU Antoine, Mme LUMET Anne-Claude

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LUMINEAU Catherine, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme ROCHAIS Marie-Odile

Numéro interne de l'acte : D15_02_25

Objet : Vote d'une subvention à l'APEL St Joseph de La Flocellière

Monsieur le Maire indique que l'APEL Saint Joseph de La Flocellière a effectué auprès de la Commune une demande de subvention.

Les élus de la commission « Enfance, jeunesse » proposent de verser à toutes les associations de parents d'élèves de la Commune une subvention de 14 € par élève scolarisé dans l'établissement au 1^{er} janvier 2025 soit :

– 133 élèves x 14 € = 1 862 €.

	Subvention versée en 2024	Nombre d'enfants au 1 ^{er} janvier 2025	Proposition 2025 au vu du nombre d'élèves (14 €/élève)
APEL Saint Joseph (La Flocellière)	1 932 €	133	1 862 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser cette subvention à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'approuver la proposition de Monsieur le Maire.

Ludovic BERNARD est absent au moment du délibéré.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Odile ROCHAIS

TIRQUAND
Céline
28/3/2025



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEVREMONT

Le Maire, Jean-Louis ROY

